



Préfet des Bouches-du-Rhône

***Demande de laissez-passer mortuaire ou d'autorisation de transport
de CENDRES en dehors du territoire métropolitain par la famille***

Formulaire et pièces à retourner de préférence par mail à :

**Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Élections et de la Réglementation**

PLACE FÉLIX BARET - CS 80001 -13282 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 06.31,52,47,73

@ : pref-activitefuneraire@bouches-du-rhone.gouv.fr

Je soussigné (e),

NOM et prénom du **demandeur** : tél.....

Adresse @

Demeurant à

Dûment mandaté(e) par la famille du défunt, sollicite en qualité de du défunt (lien de parenté), l'autorisation de transporter l'urne contenant les cendres de :

NOM et prénom du **défunt** :

Décédé(e) le.....à(nom de la commune)

TRANSPORT

Prévu le :

Par voie routière **de**(commune de départ)

en véhicule immatriculé.....

puis par voie aérienne ou ferroviaire ou maritime ou routière (*rayez la mention inutile*) à :

..... (commune, territoire ou pays de destination)

via (premier poste de frontière ou aéroport de départ) :

Fait àle.....

Signature :

NB : l'urne renfermant les cendres devra être protégée par une enveloppe rigide suffisamment résistante (circulaire ministérielle du 27/11/1962)

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE

TRANSPORT DE CENDRES réalisé par la famille :

- formulaire de demande de transport d'une urne funéraire (ci-joint)
- acte de décès
- procès-verbal de transport d'urne de l'officier de police judiciaire délivré lors des opérations de crémation
- certificat d'incinération rédigé par le responsable du crématorium
- lettre du demandeur attestant de la qualité pour agir
- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du **demandeur**
- billet de train ou/et billet d'avion ou/et billet de bateau ou/et itinéraire routier

cas particuliers :

- autorisation d'exhumation du défunt ou de l'urne délivrée par la mairie compétente